

51ème COURSE DE COTE REGIONALE DE MONTGUEUX (10)

28 et 29 août 2021

REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile Aubeoise organise les 28 et 29 août 2021 une compétition automobile dénommée :

51ème course de côte régionale de Montgueux

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2022 coefficient 1, le Championnat des Courses de côte de la Ligue du Grand Est 2021 et le Challenge ASA Aubeoise – L'Auto Leclerc Romilly sur Seine 2021.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Grand Est sous N° 28 en date du 31 mai 2021

et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation

N° 334 en date du 31 mai 2021

ARTICLE 1P – ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p Officiels :

		Licences	Ligue/ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Michel POIVEY	12507	0405
Commissaires Sportifs	Jacqueline BERGAMI	6284	0405
	Jacky OLIVAIN	3272	0324
Directeur de Course	J-Claude HUMBERT	21139	0302
Directeur de Course Adjoint	J-Michel PIGENET	37172	0445
Commissaires techniques	Jean-Michel DESSE	5538	0116
	Marc CHARBONNEAU	47435	0322
	Régis THILMANY	110645	0111
Chargé des relations avec les concurrents	Marc BRODUT	111034	0413
Responsable de la sécurité	Martial MILLET	12596	0324
Chargé de la mise en place des moyens	Rémi DESCHARMES	241433	0324
Chargé des commissaires de route	Catherine DESCHARMES	252146	0324
Chronométrateur informatique	Thierry STOECKLE	3500	0305
Référent Covid	Jean-Louis ORBAN	236862	0324

1.2p Horaires :

Clôture des engagements :

le 21 août 2021 à minuit.

Publication de la liste des engagés :

le 26 août 2021 à 24 heures

Vérifications administratives :

le samedi 28 août de 10h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h45.

le dimanche 29 août de 7h30 à 8h15.

Vérifications techniques :

le samedi 28 août de 11h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00.

le dimanche 29 août de 7h30 à 8h30.

Affichage partiel de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais non chronométrés:

le samedi 28 août à 13h45.

Essais non chronométrés

le samedi 28 août de 14h00 à 19h00.

le dimanche 29 août de 08h00 à 08h40.

Les essais non-chronométrés du dimanche sont réservés aux pilotes n'ayant pas effectué au moins une montée le samedi (sauf décision de la direction de course)

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés :

le dimanche 29 août à 8h45.

Briefing des commissaires : le samedi 28 août à 13h15 sur la ligne de départ.

Briefing écrit des pilotes remis aux vérifications administratives et émargement.

Essais chronométrés : le dimanche 29 août à partir de 9h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : le dimanche 29 août à 10h30.

Course en **quatre montées** OBLIGATOIRES: le dimanche 29 août à partir de 10h45.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé d'arrivée.

A l'issue de la dernière montée de course, les concurrents seront obligatoirement en parc fermé au parc d'arrivée.

Remise des prix : le dimanche 29 août, 30 minutes après l'ouverture du parc fermé.

Les concurrents pourront y retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès.

Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

– le samedi 28 Août à 10h0 au PC Course.

Les horaires des réunions suivantes seront décidées par le président du collège des CS.

1.3p. Vérifications :

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Ford, rue Amédée Bollée à 10600-Barbèrey Saint-Sulpice au taux horaire-M.O. : 60€ TTC maximum.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire, leur licence et la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais chronométrés sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs le dimanche 29 août à 8h15.

1.4p. Dispositions particulières :

A compter du samedi matin 10h30, l'accès aux parcs concurrents ne pourra se faire que par la RD 60.

Aucun véhicule, voiture, camion porteur, remorque, ne devra se trouver sur la RD 91 en dehors des emplacements qui leur ont été réservés.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'ASA Aubeoise a souscrit une police d'assurance garantissant les risques C et D.

-risques C : responsabilité de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

-risques D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

Pour les double-montes et/ou voitures louées, une autorisation écrite du propriétaire ou du loueur de la voiture est **obligatoire** et concernera seulement la présente course de côte de Montgueux.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Association Sportive Automobile Aubeoise BP 60286 -10008 Troyes Cedex

ou montagnecompetition@gmail.com jusqu'au samedi **21/08/2021** à minuit (le cachet de la Poste faisant foi).

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation qui sont fixés à

ENGAGEMENT UNIQUE

125.00*€ (300.00€ sans la publicité des organisateurs)

*(dont 5 Euros seront reversés à la ligue Grand Est au profit du challenge des commissaires)

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve et d'aviser les concurrents.

3.2p. Forfait :

Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou mail (contact@asa-aubeoise.org) 24h00 avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p : Voitures admises :

Le nombre de voitures admises est fixé à 130 maximum.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte

4.2p : Carburant – Pneumatiques – Équipements – Échappement :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3p : Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4p : Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans *France Auto* -spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

-Publicité obligatoire (non rachetable) L'Auto Leclerc.

Publicité optionnelle suivant éventuel additif du collège des CS

ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1p : Parcours :

La Course de Côte de MONTGUEUX se déroulera sur la RD 91, route privatisée de **1900** mètres comportant une pente moyenne de 6%.

L'épreuve se déroulera en quatre montées OBLIGATOIRES ; Le départ sera donné par des feux. Procédure de départ : chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe dans l'ordre décroissant des numéros (voir article 7 du règlement standard).

Après chaque montée, les concurrents devront attendre que la direction de course vienne les chercher afin de reprendre les montées suivantes. Le retour s'effectue par la côte.

6.2p : Route de course :

Voir plan de course à la fin de ce règlement particulier.

6.3p : File de départ :

La file de départ est située à environ 30 mètres avant la ligne de départ. Les conducteurs devront se ranger dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Hors ce délai, le concurrent pourra se voir refuser le départ par le DC et être exclu de la manche par le Collège des Commissaires Sportifs.

6.4p : Signalisation :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5p : Parc concurrents :

Le parc concurrents sera situé dans les prés environnants. Les remorques seront garées à proximité du parc. Le bord de route RD 91 entre la pré-grille et l'intersection avec la RD 60 sera réservé aux voitures ouvertes, les structures ne devant pas empiéter sur la chaussée afin de faciliter la circulation de la descente des véhicules et le passage des véhicules de secours.

6.6p : Parc fermé final :

Le **parc fermé final obligatoire** pour tous les concurrents classés, sera situé au parc d'arrivée..

6.7p : Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

-pendant les essais, les vérifications et la course : près de la buvette à proximité de la ligne de départ.

-pendant le délai de réclamation, après l'arrivée : au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p : Permanence :

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra au podium de départ de 8h00 à 19h00.

Téléphone de la permanence : 06 81 82 92 52

Centre de secours le plus proche : TROYES. N° de téléphone : 112.

ARTICLE 7P. - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1p : Essais :

-voir règlement standard des Courses de Côte.

7.2p : Conférence aux pilotes (briefing) :

Le briefing des pilotes sera écrit et remis à chaque pilote lors de son passage aux vérifications administratives avec élargement sur listing.

7.3p : Course :

Procédure de départ aux feux : rouge, orange 5secondes, vert. Les départs seront donnés toutes les 30 secondes.

7.4p : Échauffement des pneumatiques :

L'échauffement des pneumatiques est INTERDIT en régional.

ARTICLE 8P. - PENALITES

-voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P.- CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure des quatre montées de course.

Les classements provisoires seront affichés aussitôt l'arrivée au parc fermé et seront établis de la façon suivante :

-un classement général,

-un classement général féminin,

-un classement pour les jeunes de moins de 25 ans,

-un classement pour chacun des groupes comme défini par l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte,

-un classement pour chacune des classes énumérées par l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 10P.- PRIX

10.1p : Scratch :

1er 300€

2ème 200€

3ème 100€

4ème 70€

5ème 50€

10.2p : Classe :

1er 120€ (60€ si moins de 3 partants)

2ème 60€ (de 4 à 9 partants)

3ème 40€ (de 10 à 14 partants)

4ème 20€ (15 partants et plus)

+Tirage au sort de deux numéros et remboursement immédiat du montant de l'engagement souscrit

10.3p : Féminin :

1ère 120€ (60€ si moins de 3 partantes)

Les prix sont cumulables.

10.4p : Coupes et trophées :

Des coupes ou trophées récompenseront les pilotes de la même manière que pour les prix, (plus une coupe aux trois premiers de groupe si plus de 10 partants, 2 coupes de 5 à 10, 1 coupe pour moins de 5) ainsi que des commissaires.

10.5p : Remise des prix et coupes :

Elle aura lieu sous le barnum 30 minutes après l'ouverture du parc fermé. Les concurrents absents à la remise des prix perdront le bénéfice de leur prix.

10.6p : Remise des chèques et palmarès :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondant à leur prix ainsi que le palmarès lors de la remise des prix le 29 août 2021, 30 minutes après l'ouverture du parc fermé.

10.7p : Echappement :

-Voir règlement standard des Courses de Côte : toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux homologué.

Niveau sonore maxi : voitures fermées, CM et GTTS : 105dB – voitures ouvertes : 110dB

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

- **Dany MONTAGNE** **06 25 08 89 75**

- **Rémi DESCHARMES** **06 81 82 92 52**



ASA Aubeoise – Tel : 06 81 82 92 52 - site internet: asa-auboise.org – contact : contact@asa-auboise.org

Siège social : 5 bis rue Voltaire 10800 SAINT JULIEN LES VILLAS

Président : Rémi DESCHARMES – Tel : 06 81 82 92 52 - contact : xavier.descharmes@wanadoo.fr

Secrétaire général : Jacky OLIVAIN – Tel : 06 81 69 88 05 – contact : j.olivain@orange.fr

Secrétaire : Pascaline DARRAS – Tel 07 67 81 40 80 – contact : pascalinedarras@outlook.fr

Affiliée FFSA sous n° 0324. Agrément Préfecture Troyes sous n° 0103002865